

"Les rendez-vous de la Bergerie"

Maison d'hôtes**** « La Bergerie de l'Aqueduc », 28130 Houx

Chez Martine et Jean-Philippe Lafont

Une saison de concerts privés, classiques et jazz de qualité internationale, en Eure et Loir

Soirée Rag'n Boogie

Le samedi 29 Octobre 2016, à partir de 19h

9, rue de l'Aqueduc, 28130 – Houx



Quand un pianiste virtuose et hétéroclite, formé à l'École de Jazz de Bâle aussi bien qu'à l'école de la route, part sur la trace de ses origines et de celles du jazz...

Un spectacle qui nous raconte à la fois l'histoire personnelle d'un musicien blanc qui aurait rêvé d'être un pianiste noir, et l'histoire universelle de cette fabuleuse « musique noire » : depuis l'esclavage jusqu'aux plus belles pages du ragtime et du boogie-woogie.

Tour à tour pianiste bluffant et conteur touchant, Sébastien Troendlé, grâce à une mise en scène soignée et évocatrice, emporte le public dans un voyage dans le temps débordant de rythmes, de mélodies, de nostalgie et de sourires.

Un tourbillon musical aux cascades de notes furieusement contagieuses !

Le Lieu : La Bergerie de l'Aqueduc est située à 20 km de Chartres, cette ancienne ferme du 18e siècle est devenue une maison d'hôtes, après avoir été au 20e siècle la Maison des artistes. Elle possède une piscine d'eau salée chauffée, un vaste parc pour vous détendre ou pour admirer le canal de Voise. Toutes les chambres sont munies de tout le confort moderne et offrent une vue sur le jardin. Nichée au coeur du parc, la grange classée bâtiment remarquable de France, tout juste rénovée, peut accueillir 120 personnes (accès de plain pied).

La soirée à la « Bergerie de l'Aqueduc »: Cocktail de qualité (Gauthier Traiteur) servi dès 19h dans les salons de la Bergerie. Spectacle à 20h30, dans la grange chauffée. Rencontre et signature avec l'artiste. Fin de la soirée vers 22h30, pour permettre de regagner Paris ou Chartres, en toute sécurité.

Coût : La soirée est organisée par l'association Lyre&Muses (www.lyre-muses.fr), habilitée à recevoir des dons déductibles des impôts.

Pour un particulier : La déduction est de 66% des montants engagés dans la limite de 20% du revenu imposable. En cas de dépassement, il est possible de reporter l'excédent sur les cinq exercices comptables suivants.

Pour une entreprise : La déduction est de 60% des montants engagés, dans la limite de 5/1000 du chiffre d'affaires de l'entreprise. En cas de dépassement, il est possible de reporter l'excédent sur les cinq exercices comptables suivants.

Votre présence au cocktail et votre place au spectacle « Rag'n Boogie » :
320€, tarif unique, contre reçu fiscal.

Pour un particulier – 66% déduits des impôts 2016. Charge nette : 110€

Pour une entreprise – 60% déduits des impôts 2016. Charge nette : 130€

Nota : Pour cinq places achetées, la sixième est offerte.

Pour réserver votre place :

- Par chèque : Association Lyre et Muses

12, rue Pierre et Marie Curie 75005 – Paris

- Par virement : LYRE ET MUSES

IBAN : FR7630066108700002013460112 / BIC : CMCIFRPP

Pour une information artistique, Cécile Eloir (Présidente Lyre&Muses) répondra à toutes vos questions : 06 31 10 20 19, asso.lyre-muses@wanadoo.fr

En cas d'annulation de l'artiste, le billet sera au choix, reporté ou remboursé.

Pour réserver votre chambre/petit déjeuner à la « Bergerie de l'Aqueduc » :

Contactez directement **Martine Lafont** : 02 37 32 44 04, 06 07 68 75 22

info@labergeriedelaqueduc.fr , www.labergeriedelaqueduc.fr/